

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES DE MICRO-PAIEMENT

1. Objet

Les Conditions Générales de Services suivantes prévoient l'ensemble des conditions de souscription aux services de micro- paiement OPTELO proposés par **ADVERLINE S.A.** au capital de 1.267.982,50 Euros dont le siège social est situé 63, avenue de Villiers – 75017 Paris, France, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris B 428 723 266.

ADVERLINE est propriétaire de la solution de micro-paiement sur Internet OPTELO (la « Solution » ou la « solution OPTELO) et de la marque commerciale du même nom. **ADVERLINE** permet à ses partenaires d'utiliser la solution pour facturer à leurs clients finaux et encaisser le prix de l'accès à et/ou de la fourniture d'un ou plusieurs contenus ou service (les « Contenus ») sur leur(s) propre(s) site(s) (les « Sites »).

L'objet des présentes Conditions Générales de Services est pour **ADVERLINE** d'autoriser le Partenaire à proposer, en ligne, à ses clients finaux l'utilisation de la Solution pour le paiement des accès, services ou autres produits visés en préambule, à l'occasion de leur connexion sur les Sites.

Afin de pouvoir utiliser la solution OPTELO, le Partenaire s'oblige à analyser, assimiler et respecter les dispositions techniques exposées dans la documentation électronique communiquée sur le site Internet d'OPTELO.

Le Partenaire est seul responsable de l'installation technique sur son/ses Site(s).

- Le Partenaire insère un code, fourni par **OPTELO**, sur son Site.
- Ce code appelle et affiche un formulaire de procédure d'accès aux Contenus ou produits qui doivent être facturés.
- Ce formulaire mentionne un numéro de téléphone surtaxé ou tout autre mode d'obtention payante d'un code d'accès qui est géré par **OPTELO**.
- En appelant ce numéro de téléphone surtaxé, ou en utilisant tout autre mode d'obtention payant, l'Utilisateur pourra acquérir un code d'accès personnel (le « Code d'Accès »), temporaire, à inscrire dans le(s) champ (s) destiné(s) à cet effet. Il pourra ainsi être redirigé et accéder aux Contenus et produits facturables sur les Sites. Le Partenaire sera autorisé à gérer lui-même cette redirection en fonction de la réponse du serveur OPTELO : code valide ou code invalide.

2. Inscription aux services

2.1. L'inscription et l'accès aux services OPTELO sont gratuits et réservés exclusivement aux personnes morales et aux personnes physiques majeures et libre de tutelle, ayant rempli et validé le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site OPTELO et ayant validé les présentes Conditions Générales de Services.

Au moment de son inscription, le partenaire s'engage à fournir des informations exactes et sincères sur sa situation et de procéder à une vérification régulière des données qui le concernent et de gérer en ligne son compte client, le cas échéant, aux modifications nécessaires.

2.2. L'utilisateur devra fournir obligatoirement une adresse de courrier électronique valide, sur laquelle OPTELO adressera sa confirmation d'inscription, comprenant ses éléments personnels d'identification. Nous attirons tout particulièrement l'attention de l'utilisateur sur la nécessité pour celui-ci de nous communiquer une adresse de courrier électronique principale qui soit valide.

Toute communication réalisée par OPTELO sur cette adresse de courrier électronique est en effet considéré comme avoir été réceptionnée et lue par l'Utilisateur, lequel s'engage donc à consulter régulièrement les messages reçus à cette adresse de courrier électronique et, le cas échéant, à y répondre dans les plus brefs délais.

Une seule inscription comme Utilisateur des Services OPTELO est admise par personne morale, ou par personne physique et par adresse postale. OPTELO se réserve la faculté discrétionnaire de refuser, ou d'invalider a posteriori l'inscription d'un Utilisateur dont les informations se révéleraient être inexactes.

2.3. Le clic de validation exécuté au terme du processus de validation du Formulaire d'inscription formalise la confirmation de la demande d'inscription et vaut acceptation irrévocable des présentes Conditions Générales de Services. Ce clic de validation vaut consentement définitif à contracter avec **ADVERLINE** pour l'offre de services OPTELO sélectionnée. Le clic de validation constitue une signature électronique, laquelle a même valeur qu'une signature manuscrite conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil.

2.4. L'inscription donne lieu à l'attribution d'un mot de passe confidentiel, permettant à l'Utilisateur d'accéder, à son interface privée de gestion des Services OPTELO. L'Utilisateur sélectionne également son adresse de courrier électronique principale, lui permettant d'accéder à son Espace Client. Ces éléments d'identification (adresse électronique + mot de passe) sont modifiables en ligne par l'Utilisateur dans son Espace Client, et sont personnels, confidentiels et inaccessibles. Dans ces conditions, l'Utilisateur s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, et veillera à sensibiliser le cas échéant son personnel sur la nécessité d'être particulièrement vigilant sur la confidentialité de ces éléments d'identification.

2.5. ADVERLINE ne saurait être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur ou par les tiers, résultant d'un accès frauduleux à l'Espace Client de l'Utilisateur à la suite d'une divulgation des Eléments personnels d'identification de l'Utilisateur. En particulier, OPTELO ne pourra être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis du fait de l'accès par des tiers non autorisés à l'Espace Client de l'Utilisateur, dès lors que cet accès frauduleux aura été effectué sur la base de la saisie des Eléments personnels d'identification de l'Utilisateur.

3. Rémunération du Partenaire

3.1. Modalités de rémunérations

L'Utilisateur accédant aux Contenus paye un prix d'utilisation (le « Prix Utilisateur ») constitué par le coût d'utilisation d'une ligne surtaxée de la solution OPTELO, ou tout autre mode d'obtention payant d'un code d'accès dans les conditions d'accès aux Contenus fixées par le Partenaire. Le Prix Utilisateur est payé par l'Utilisateur à l'opérateur téléphonique d'**ADVERLINE**, ou tout autre prestataire d'**ADVERLINE** lequel reverse un montant variable à **ADVERLINE** (le "Reversement Opérateur").

L'utilisation de la solution OPTELO donne lieu au paiement par **ADVERLINE** au Partenaire d'une partie du Reversement Opérateur (le « Reversement Partenaire »), dès la première utilisation d'un Code d'Accès valide fourni à l'Utilisateur par **ADVERLINE**, donnant à cet Utilisateur accès aux Contenus, ainsi qu'exposé plus en détail dans la Documentation.

Le montant du Reversement Partenaire figure en ligne sur le site OPTELO dans la section reversements. Les décomptes des micro-paiements et des codes générés sont des données générées par OPTELO à partir des données extraites des systèmes informatiques des prestataires d'**ADVERLINE**, sur la base desquelles est calculé le Reversement Partenaire. Elles ne sont susceptibles d'aucune contestation auprès d'**ADVERLINE**.

Le montant des Reversements Partenaires effectivement dus par **ADVERLINE** au Partenaire est consultable par ce dernier à tout moment dans l'espace administrateur du site Internet d'**ADVERLINE**.

3.2. Demandes de reversements

Les Reversements Partenaire en attente de paiement ne font courir aucun intérêt ni conventionnel ni légal. Ils sont calculés et payés en Euros. La demande de paiement, sous forme de facture adressée par le Partenaire devra comporter les coordonnées complètes du Partenaire ainsi qu'un RIB. Cette facture pourra également être adressée par mail à l'adresse suivante : facturation@optelo.com. Le

délaï de paiement sera mensuel. Le règlement se fera à 30 jours après réception de la facture du Partenaire sauf conditions particulières décrites dans l'annexe 1 « Conditions particulières ».

3.3. Modalités de reversement

Toute modification des tarifs pratiqués par les opérateurs est susceptible d'entraîner une modification des montants et des taux de reversements, dont l'Utilisateur sera systématiquement informé par voie de courrier électronique sans qu'il puisse cependant s'y opposer. En cas de variation des montants et des taux reversements, OPTELO procédera sans délai à l'actualisation du montant des reversements dus à l'Utilisateur, avec effet rétroactif sur les mois concernés, sans qu'il soit nécessaire d'en avertir l'Utilisateur.

L'Utilisateur aura 2 semaines à compter de l'envoi du courrier électronique pour contester ces modifications. Le cas échéant, l'accord sera considéré comme tacite. En cas de refus par l'Utilisateur de la modification des conditions, des montants et des taux de reversement, formalisé par l'envoi à OPTELO d'un courrier électronique, et d'une confirmation de la prise en compte de ce refus par OPTELO, le présent contrat sera automatiquement résilié.

3.4. Gestion des impayés

ADVERLINE ne pourra procéder au paiement de l'Utilisateur que dans le cas où lui même bénéficie du reversement de la part des opérateurs de téléphonie fixe et mobile concernés. En effet, si lesdits opérateurs constatent une violation de leurs conditions générales et/ou toute forme de tentative ou de piratage avéré sur leurs systèmes de la part des Clients internautes ou de toute autre personne, en relation avec le(s) site(s) web de l'Utilisateur, ayant pour conséquence un non-paiement d'**ADVERLINE**, ce dernier ne pourra en conséquence effectuer les reversements correspondants auprès de du partenaire.

L'Utilisateur assumera donc personnellement tout impayé ou déductions sur ses reversements au titre de l'utilisation des Services OPTELO. Par déduction ou Impayé, on entend toute somme qui ne peut donner lieu à un reversement à l'Utilisateur pour quelque raison que ce soit, et notamment pour non paiement par les opérateurs de téléphonie fixe et mobile, pour répudiation du paiement par carte bancaire par le Client internaute, cette liste n'étant pas exhaustive.

Le partenaire s'engage à communiquer à la demande de **ADVERLINE** toutes les informations nécessaires concernant ces impayés. Les déductions et les impayés (audiotel, SMS+, Internet+, carte bancaire,...) sont déduits directement du montant des reversements dus à l'Utilisateur. Lorsque les reversements faisant l'objet d'un impayé ont déjà été réalisés auprès de l'Utilisateur, ces déductions et impayés sont déduits du montant des futurs reversements.

Il est rappelé que sauf dans le cas d'une faute imputable à **ADVERLINE**, tout risque d'impayé de quel que nature que ce soit est à la charge de l'Utilisateur, et que celui-ci s'engage à payer directement toutes taxes et redevances liées à son activité et à ses prestations. En ce qui concerne notamment la vente de VOD (comme les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles) par Internet, l'utilisateur est seul responsable et redevable de la taxe vidéo dont il devra s'acquitter directement auprès du Trésor Public (art 3-P-04).

Nous attirons l'attention de l'Utilisateur sur le fait que, afin d'accompagner la prise en charge forfaitaire des impayés, France Telecom a décidé de mettre en place une procédure spécifique lorsqu'elle constate qu'un numéro 0800 est utilisé de manière frauduleuse ou non-conforme aux règles déontologiques d'utilisation des numéros à revenus partagés. Cette procédure est notamment assortie des sanctions suivantes : suspension de l'accès, pénalité forfaitaire de 5000€ par manquement constaté, interruption des reversements dus au titre du ou des services en cause. Nous informons que **ADVERLINE** se réserve la possibilité de répercuter à l'Utilisateur le cas échéant les sanctions prévues et appliquées par France Telecom au titre du ou des services disponibles sur les numéros qui sont attribués à l'Utilisateur.

3.5. Retenue de garantie

ADVERLINE se réserve le droit de procéder à une retenue des gains de l'éditeur en cas de risque d'impayés à venir. Cette retenue pourra porter sur tout ou partie du montant des gains en fonction de la nature des risques à venir. La retenue de garantie pourra courir sur 6 mois minimum et jusqu'à une durée d'un an. A l'issue de cette période, et si **ADVERLINE** n'a fait l'objet d'aucun impayé de quelque nature que ce soit, l'éditeur pourra demander la restitution de ses gains.

4. Durée et résiliation

4.1. Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an(s). Il entrera en vigueur à compter du premier code validé, l'application technique OPTELO faisant foi. Il sera par la suite renouvelé tacitement par périodes successives de 1 an, à moins d'être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec A.R. envoyée 3 mois avant le terme de l'échéance.

L'utilisateur conserve la faculté de mettre un terme à son inscription à tout moment en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : info@optelo.com. La clôture une fois effectuée par le service administratif d'OPTELO aura pour effet de faire perdre à l'Utilisateur l'intégralité du montant des versements qui lui sont dus, s'il n'en a pas demandé le paiement du solde de son compte avant de résilier son inscription, étant rappelé que **ADVERLINE** procède au paiement des gains seulement à compter de 45€.

4.2. ADVERLINE conserve la faculté de suspendre temporairement ou définitivement la fourniture de tout ou partie des Services OPTELO :

- pour les cas visés à l'article 13 FORCE MAJEURE du présent Contrat
- de manière discrétionnaire, sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer ou prétendre à des dommages et intérêts

Le présent Contrat sera alors automatiquement résilié.

4.3. La résiliation imputable à l'Utilisateur entraînera la perte l'intégralité du montant des versements qui lui sont dus. Dans le cas de la résiliation du fait de **ADVERLINE**, le solde du compte sera réglé par chèque et envoyé à l'Utilisateur à l'adresse indiquée dans son Espace Client.

5. Responsabilité et obligations du Partenaire

5.1. Le Partenaire est titulaire des droits d'exploitation des Contenus ou Services accessibles par l'intermédiaire des Sites, ou autres lieux d'exposition qu'il utilise, et garantit à cet égard **ADVERLINE** contre toute revendication de quelque tiers ou de quelque nature que ce soit, en particulier en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et artistique.

Sur toute la durée du contrat, le Partenaire s'engage à faire d'**ADVERLINE** son partenaire exclusif en micro-paiement pour les pays couverts par OPTELO avec les modes de paiements suivants : audiotel, SMS, W-HA / Internet plus.

5.2. Les documents ou services protégés par le Partenaire à l'aide d'OPTELO ne sont pas hébergés sur les serveurs d'OPTELO. OPTELO héberge seulement la technologie validant l'accès des Utilisateurs aux Contenus pour les Affiliés. Le Partenaire est en conséquence responsable de la diffusion et de l'exploitation de l'intégralité des Contenus protégés par lui en utilisant OPTELO. **ADVERLINE** ne peut donc être tenue pour responsable de la communication des Contenus aux Utilisateurs et du paiement effectif de cette utilisation par eux. En particulier, **ADVERLINE** ne peut être tenue pour responsable de la sécurisation de l'accès aux Contenus, cet accès se faisant par l'intermédiaire des serveurs du Partenaire et celui-ci hébergeant ses Contenus. **ADVERLINE** ne peut donc en aucun cas être tenue pour responsable de tout accès illégal d'un Utilisateur, et des dommages qu'un tel Utilisateur pourrait causer aux Contenus et autres services, documents, informations, programmes etc. propriété du Partenaire.

5.3. Le Partenaire reconnaît que **ADVERLINE** peut ne pas avoir connaissance des Contenus avant leur diffusion, notamment en ce qui concerne le contrôle du respect par le Partenaire de ses obligations liées aux Contenus ainsi que spécifié dans le présent contrat, respect dont **ADVERLINE** ne pourrait être tenue pour responsable.

5.4. Le Partenaire déclare expressément qu'il prend toutes les dispositions pour respecter les législations, réglementations, codes déontologiques et spécifications techniques des territoires où son site et ses éditions sont rendus accessibles, et ce notamment sans que ce qui suit ne soit limitatif au regard des problèmes de protection des mineurs, d'atteintes à connotation sexuelle, de contrefaçon, de révisionnisme, d'embargo, de diffamation etc.

Tout désaccord entre un ou des Utilisateurs et le Partenaire quant à la valeur des Contenus auxquels les Utilisateurs auront choisi d'accéder est de la responsabilité du Partenaire.

5.5. Le Partenaire s'engage à ne pas utiliser la solution OPTELO pour donner accès à tout Contenu qui pourrait, notamment :

- Etre illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste, ou autrement répréhensible
- Porter atteinte d'une quelconque manière aux utilisateurs mineurs ;
- Etre constitutif, sans que ce qui suit ne soit limitatif, d'incitation à la réalisation de crimes et délits ; de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation ;
- Exhiber ou vendre des objets et/ou d'ouvrages interdits
- Avoir pris toutes les dispositions pour bloquer la fraude générant des impayés pour le partenaire et **ADVERLINE**.
- Inciter à l'apologie du nazisme, la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité...
- Atteindre à l'autorité de la justice ; d'informations relatives à l'adoption, au procès, au suicide de mineurs, ou à une situation fiscale individuelle ; à la vie privée
- Diffuser hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum ; de diffamation et injure ;
- Mettre en péril des mineurs notamment par la fabrication, le transport, et la diffusion de message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ;
- Véhiculer de fausses nouvelles; tenter d'induire en erreur d'autres utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes et plus particulièrement en faisant passer le Partenaire pour un employé ou un Associé de **ADVERLINE** un modérateur, un guide, ou un hébergeur ;
- Contrefaire des en-têtes ou manipuler de toute autre manière l'identifiant de manière à dissimuler l'origine du Contenu auquel OPTELO donne accès
- Violer tout brevet, marque déposée, secret de fabrication, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui ; des informations internes, privilégiées, confidentielles apprises ou divulguées dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un accord de confidentialité sans que cette énumération ne soit limitative.
- Promouvoir de façon non sollicitée ou non autorisés (notamment se livrer à du " spam ", à la transmission de " junk mail ", de chaîne de lettres ou toute autre forme de sollicitation)
- Perturber le flux normal des dialogues, accélérer le rythme de défilement de l'écran de telle manière que les utilisateurs de OPTELO se trouvent dans l'impossibilité de suivre et de communiquer avec le système émetteur du Contenu, ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur similaire entravant la capacité des utilisateurs de communiquer en temps réel ;
- Entraver ou perturber le fonctionnement de la solution OPTELO et plus généralement des Services, les serveurs, les réseaux connectés aux serveurs de OPTELO, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés aux serveurs de OPTELO;
- Violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur ainsi que notamment, sans que cette énumération soit limitative, les règles édictées par la Commission des Opérations de Bourse, la Bourse, le NASDAQ ou toute autre marché financier, et toutes autres règles ayant force de loi ;

- Harceler de quelque manière que ce soit un autre ou plusieurs autres Utilisateurs ; collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres Utilisateurs.

5.6. Dans l'hypothèse où une action judiciaire serait intentée par un Utilisateur, ou par un tiers quelconque à l'encontre de **ADVERLINE**, en raison d'un préjudice résultant de l'accès du Partenaire ou de l'Utilisateur aux Contenus le Partenaire garantirait **ADVERLINE** contre tout dommage direct ou indirect et toute condamnation judiciaire résultant de cette action en justice, y compris les frais d'avocat, dépens, intérêts, dommages-intérêts de telle sorte que **ADVERLINE** ne soit pas inquiétée à ce sujet et que l'impact de cette action judiciaire soit totalement neutre pour **ADVERLINE**.

De son côté, **ADVERLINE** s'engage à informer sans délai le Partenaire de toute réclamation judiciaire susceptible de le concerner afin que ce dernier prenne toutes dispositions utiles à ce sujet.

5.7. Le Partenaire accepte qu'**ADVERLINE** puisse être amenée à conserver et produire des éléments de son Contenu, dans le cadre d'une procédure judiciaire. Le Partenaire s'interdit de " revendre " ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou d'autres partenaires, à titre onéreux et/ou gracieux, aucun des services faisant l'objet du présent contrat. Le Partenaire s'engage à informer **ADVERLINE** de toute violation des droits de propriété intellectuelle qu'il pourrait constater en écrivant à **ADVERLINE** et en fournissant tous les éléments à sa disposition permettant d'identifier, les éléments contrefaits, la contrefaçon ainsi que leur auteur.

5.8. Le Partenaire déclare et garantit à **ADVERLINE** qu'il a procédé à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant, y compris auprès des services fiscaux et organismes sociaux qui pourraient être nécessaires du fait de l'activité du Partenaire (en particulier si celle-ci constitue une activité commerciale) et plus spécifiquement en raison de la conclusion des présentes. Le Partenaire garantit **ADVERLINE** contre toute revendication des tiers à cet égard. En cas de non respect de ses obligations par le Partenaire, et notamment en cas de violation des dispositions du présent article 4, **ADVERLINE** pourra suspendre ou interrompre, partiellement ou totalement, les prestations objet de ce contrat, sans que cette suspension ou cette interruption puisse faire l'objet d'aucun préavis ni d'aucune indemnisation par **ADVERLINE** et sans préjudice de la possibilité de résilier le présent contrat en application du présent article 8.

Il est interdit à un utilisateur membre du réseau, de saisir lui-même des codes d'accès sur son propre site Internet et ce, afin de bénéficier d'un reversement de la part de OPTELO. Dans un tel cas, **ADVERLINE** dispose d'un droit discrétionnaire et unilatéral de blocage des fonds et pourra diligenter une enquête interne. **ADVERLINE** pourra de plus informer les autorités compétentes en cas de doute sur la légalité de l'obtention des codes ou sur leur utilisation.

5.9. Le partenaire s'interdit de facturer tout ou partie du montant de la vente de biens matériels au moyen des services OPTELO. Le partenaire ne doit également en aucun cas de tenter par des moyens frauduleux de corriger les documents facturés dans le but d'augmenter le nombre de connexions donnant lieu à un reversement.

5.10. Le partenaire doit veiller au contenu de son ou de ses sites Internet qui utilisent OPTELO. Ceux-ci ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers et ne pas contrevenir aux Lois et Réglementations diverses en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes mœurs.

5.11. Le partenaire doit respecter les Lois et Réglementations déportée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, en matière de : droit de la consommation, d'affichage des prix et de la publicité, d'édition de sites Internet et de diffusion de contenus sur ce même support, de protection des mineurs, le partenaire s'engage de ce fait à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accès à des mineurs à tout éléments à caractère pornographique ou érotique diffusé sur des pages dont l'accès est facturé au moyen des services OPTELO. De plus, le partenaire devra également veuille à respecter les jeux de loteries, de hasard et d'argents, ou avec espérance de gains, de droit de la propriété intellectuelle, tel que le droit d'auteur, les droits voisins (artistes, interprètes, producteurs), le droit des marques, les droits sur generis des producteurs de bases de données, de droit de personnalité, de protection des libertés et de la vie privée, issues notamment de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, de prospection par voie de courrier électronique, de droit de la concurrence, d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

5.12. L'utilisation des scripts fournis par OPTELO est obligatoire. La saisie de codes en nombre grâce à des modifications du formulaire OPTELO est strictement interdite, de même le bénéficiaire des versements ne doit pas saisir lui-même des codes lui permettant ensuite de bénéficier d'un règlement.

Le partenaire doit impérativement renvoyer à notre serveur, l'adresse IP de l'internaute qui saisit un code pour le bon fonctionnement de nos outils antifraude. Le partenaire doit également prendre toutes les mesures nécessaires visant à empêcher la fraude sur son ou ses sites et notamment :

Pour les sites à contenu généraliste :

- Limitation du nombre de codes saisis par jour et par semaine par compte
- Demande de l'accord des parents pour l'utilisation de codes CB, Wha ou Paypal pour les mineurs
- Suppression de la possibilité d'achat de codes par CB, Paypal ou Wha pour les comptes reliés à des adresses gratuites type hotmail, gmail, etc. (autres que adresse du fournisseur d'accès Internet)
- Suppression de la possibilité d'achat de codes par CB, Wha ou Paypal avant que le compte n'ait une antériorité et un nombre de codes à définir en audiotel et SMS+.

Pour les sites de grattage et à dotations, demander en plus :

- Un justificatif de domicile et une pièce d'identité avant envoi d'un lot ou d'un règlement

Le partenaire est responsable de sa propre clientèle et de toute fraude commise sur son site. En cas de fraude ou de soupçon de piratage, OPTELO peut être amené à demander à l'utilisateur de procéder à des vérifications auprès de ses clients sur la provenance de leurs appels. Pour ce faire, **ADVERLINE** fournira à l'utilisateur une liste de codes à analyser. L'utilisateur s'engage à fournir à **ADVERLINE** les justificatifs d'appel les concernant c'est à dire, la copie des factures des utilisateurs, afin de vérifier que les codes saisis sont bien issus d'appels légaux et que ses clients ont bien acquitté la surtaxe de chaque appel.

Toute impossibilité pour l'utilisateur de fournir ces justificatifs pourra entraîner la suppression du versement correspondant.

6. Responsabilité et Obligations de ADVERLINE

ADVERLINE s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer le bon fonctionnement d'OPTELO. **ADVERLINE** ne maîtrisant pas les conditions de transmission électronique des informations sur le réseau Internet, elle est dans l'incapacité de garantir un service sans défaut, sans interruption ou indisponibilité, même totale, ou sans erreur. **ADVERLINE** s'efforcera néanmoins de remédier aussi rapidement que possible à tout événement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement de OPTELO.

La responsabilité d'**ADVERLINE** ne pourra pas être engagée du fait d'un dysfonctionnement des systèmes d'OPTELO ou de ses prestataires techniques même si l'interruption, l'indisponibilité, la dégradation ou la défaillance de ce service a occasionné au Partenaire un préjudice ou un manque à gagner. En conséquence, aucune indemnité ne sera due par **ADVERLINE** à ce titre.

Le Partenaire s'engage à informer **ADVERLINE** de tout événement de nature à troubler l'utilisation et la jouissance paisible d'OPTELO dès qu'il aura détecté l'apparition de ces événements.

7. Propriété intellectuelle

ADVERLINE est titulaire de la marque déposée « OPTELO ». Il est donc interdit au Partenaire de diffuser de quelque manière que ce soit des termes comportant le mot « OPTELO » sans l'autorisation expresse de **ADVERLINE**.

L'ensemble des logiciels mis en œuvre dans le cadre de la Solution OPTELO demeure la propriété entière et exclusive de **ADVERLINE** ou de ceux qui en détiennent les droits. Le présent contrat ne confère au Partenaire aucun droit de propriété intellectuelle sur le logiciel OPTELO, mais uniquement

une licence non exclusive et inaliénable d'utilisation, sous concédable à l'Utilisateur pour la seule fin de l'obtention du Code d'Accès.

8. Résiliation

Chacune des parties a le droit de résilier sans indemnités le contrat dans les cas suivants :

- l'autre partie ne respecte pas l'une de ses obligations, pour une circonstance dont elle a la maîtrise, et cela depuis plus de 3 (trois) mois à compter de sa notification ;
- il existe un doute au sujet de la moralité ou de l'intégrité du Site, sans qu'il y ait obligation de surveillance à la charge d'**ADVERLINE**, la résiliation pouvant en ce cas intervenir sans mise en demeure et sans préavis.

Aucune commission ne sera due au Partenaire par **ADVERLINE** à compter de la Résiliation, à l'exception des sommes dues au Partenaire pour l'utilisation de OPTELO antérieurement à la Résiliation.

Le non-respect de ces conditions pourra impliquer des indemnités en faveur de la partie pénalisée.

A l'issue de la résiliation du contrat, qu'elle qu'en soit la raison, le Partenaire devra cesser d'utiliser OPTELO et notamment supprimer toute référence à OPTELO sur son Site.

9. Modification

ADVERLINE se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, notamment afin de répercuter une évolution des conditions d'un ou plusieurs de ses prestataires ayant un impact direct pour **ADVERLINE** sur le coût de la fourniture de service, tout ou partie du présent Contrat y compris le montant des reversements (les " Modifications "). Ces Modifications seront portées à la connaissance du partenaire par Email ou par Courrier. A l'issue d'un délai de deux semaines à compter de la communication des Modifications, l'ensemble des Modifications sera applicable et opposable de plein droit au Partenaire. En cas de refus d'acceptation des Modifications par le Partenaire dans un délai de deux semaines à l'issue de la communication de ces Modifications. **ADVERLINE** se réserve la possibilité de résilier les présentes aux torts exclusifs du Partenaire.

10. Indépendance des parties

Aucune des clauses de ce contrat ni l'utilisation effective de la solution OPTELO ne pourra être interprétée comme créant une association, une société, ou un lien de subordination quelconque entre les parties. Aucune des parties ne pourra agir en qualité de mandataire de l'autre, ni conclure d'accords ou contrats de quelque nature que ce soit, au nom de l'autre partie en qualité d'agent ou de représentant.

11. Indépendance des clauses

Dans le cas où l'une des dispositions de ce contrat se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres dispositions de ce contrat demeureront inchangées et continueraient à s'appliquer comme si les dispositions inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans ce contrat.

12. Conditions Financières

Les tarifs indiqués dans le contrat sont hors taxes. Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ayant pour effet de faire supporter à **ADVERLINE** des impôts, droits ou taxes autres ou d'un montant supérieur à ceux existant à la date de signature d'un contrat de partenariat entraînera un ajustement corrélatif des prix pour qu'**ADVERLINE** perçoive dans tous les cas l'intégralité des montants indiqués dans les contrats de partenariat.

Pour les services faisant l'objet d'une facturation à la consommation, les factures sont établies à partir des données émanant du système de facturation du réseau d'**ADVERLINE** qui ont la valeur d'un écrit au sens donné à ce terme à l'article 1347 du code civil français jusqu'à preuve d'une erreur manifeste dudit système. Ces données sont conservées par **ADVERLINE** pendant une durée de six (6) mois à compter de leur enregistrement (ou d'une période plus courte qui pourrait être définie par la loi ou la réglementation) sauf lorsque **ADVERLINE** fournit au Partenaire le détail de ses consommations. En cas de communication de ces données au Partenaire, ce dernier ne pourra les utiliser à aucune autre fin que la vérification de ses factures.

13. Force Majeure

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La Force majeure s'entend de tout événement extérieur à la Partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre Partie d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent Contrat à sa charge.

Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure. En cas de prolongation de l'événement au delà d'une période de deux mois, le présent Contrat sera résilié de plein droit.

14. Divers

Le Présent contrat est strictement conclu entre le Partenaire et **ADVERLINE**, en aucun cas Le Partenaire ne pourra céder à un tiers ses droits et obligations résultant du Contrat sans l'autorisation écrite d'**ADVERLINE**. En cas de cession ou de cessation d'activité du Partenaire, de rachat de celui-ci ou de fusion avec une autre société, **ADVERLINE** se réserve le droit de mettre fin au présent Contrat.

Le Contrat constitue la totalité de l'accord passé entre **ADVERLINE** et le Partenaire et se substitue à tout accord éventuellement intervenu antérieurement entre le Partenaire et **ADVERLINE** relativement à l'utilisation d'**OPTELO**. Le défaut pour **ADVERLINE** d'exercer les droits qui lui sont reconnus en application des présentes ne constitue pas une renonciation à faire valoir ces droits.

Les titres des articles n'ont qu'une valeur indicative.

Le Partenaire dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations le concernant, sur simple demande à par mail à : info@OPTELO.com ou par courrier à : **ADVERLINE**.

L'utilisation des données personnelles communiquées par les Utilisateurs du Site du PARTENAIRE doit se faire dans le respect des dispositions légales en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel. Il est rappelé que toute constitution de fichier de données à caractère personnel est soumise à autorisation et/ou déclaration auprès de la CNIL en application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

15. Droit Applicable et Juridiction Compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.